

**DOSSIER D'INFORMATION pour la formation au
BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT
SPÉCIALITÉ « Educateur sportif » ; MENTION « Plongée Subaquatique » (Option A)**

À LIRE ABSOLUMENT AVANT DE REMPLIR UN DOSSIER D'INSCRIPTION

LES PRÉROGATIVES DU TITULAIRE DU DIPLOME

Sous l'autorité d'un moniteur de niveau supérieur auprès duquel il travaille :

- le titulaire du BPJEPS plongée subaquatique initie, encadre, accompagne, assure sa sécurité et contribue à la formation des plongeurs en scaphandre à l'air ou au nitrox dans l'espace de 0 à 20 mètres de profondeur. Il initie les plongeurs et réalise des « baptêmes »
- Il encadre les plongeurs et les accompagne en exploration en tant que guide de palanquée, dans l'espace de 0 à 40 mètres.

Pour ce qui est de la randonnée subaquatique, il peut travailler en complète autonomie. Il organise l'activité sur le site de pratique et l'adapte aux spécificités et attentes des publics ainsi qu'aux contraintes environnementales. Il initie, encadre, accompagne et forme les randonneurs subaquatiques en toute situation.

LA FORMATION

La formation au BPJEPS plongée subaquatique s'adresse exclusivement aux personnes titulaires d'un Moniteur Fédéral (MF1 ou MF2) délivré par la FFESSM ou la FSGT.

Elle est constituée de l'unité capitalisable UC1 (les 3 autres UC étant acquises par équivalence avec le MF1).

UC1 : communiquer dans les situations de la vie professionnelle

Cette formation se déroule en alternance sur une durée de **154 heures**, dont **84 heures** en centre de formation et **70 heures** en stage entreprise.

LIEU DE LA FORMATION

UCPA de Saint-Cyprien (66).

PÉRIODE ET DURÉE DE LA FORMATION

La formation se déroule en alternance.

Elle comporte 84 H en centre et 70 H en entreprise. Les acquis respectifs réalisés en centre de formation et en entreprise d'accueil assurent l'adaptation du stagiaire aux exigences et aux réalités du milieu professionnel dans lequel il va évoluer.

La formation se déroule sous le régime de l'externat mais l'hébergement et la pension complète sont proposés à l'UCPA de Saint Cyprien plage (sur place).

CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION (PRÉ-REQUIS)

Pour entrer en formation, les candidats doivent être titulaires :

- Du MF1 délivré par la FFESSM ou FSGT ou de la carte CMAS correspondante ;
- De la qualification plongeur nitrox confirmé ou moniteur nitrox ;
- Du permis bateaux de plaisance en eaux maritimes, option côtière, ou son équivalent ;
- Du PSE1 **à jour de formation continue** (moins d'un an).

MODALITÉS D'INSCRIPTION EN FORMATION

S'inscrire en ligne sur www.creps-montpellier.org, compléter le formulaire d'inscription et fournir les documents demandés (téléchargement sur votre espace personnel) en respectant les délais.

Attention :

Assurez-vous, avant de régler les frais administratifs, de bien détenir les pièces demandées (Cf. Annexes) et de bien être certain de pouvoir être présent aux tests de sélection car les frais administratifs ne sont pas remboursables.

La formation est maintenue à partir de 11 candidats inscrits avec dossiers complets. Elle peut accueillir au maximum 15 stagiaires.

ÉPREUVES D'ENTRÉE EN FORMATION

L'épreuve de sélection : un entretien avec deux membres du jury de motivation sur :

L'expérience du candidat en plongée

La motivation du candidat pour entrer en formation

La connaissance du candidat sur la formation

Le projet de formation du candidat

Les qualités d'expression orale du candidat

CONTENUS ET DÉROULEMENT DE LA FORMATION

1) Le positionnement

Le positionnement permet de situer le candidat admis à entrer en formation afin de construire un parcours individualisé. C'est une évaluation du candidat au regard des compétences attendues en fin de formation (allègements de formation possibles en fonction des résultats et des équivalences fixées par les textes réglementaires).

2) Équivalences / Allègements / Dispenses

MF1 de plongée = Equivalences des UC2,UC3 et UC4 du BP Plongée

Pour toute autre question sur les équivalences, contacter le service des examens de la **DRAJES Occitanie : 04 67 10 14 00**

3) Contenus et séquences de formation (UC1)

Séquence de formation N°1 = Communiquer dans les situations de la vie professionnelle.

Séquence de formation N°2 = Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté.

Séquence de formation N°3 = Participer à la vie d'une structure en préparant une action éducative en randonnée subaquatique.

4) Présentation de l'Unité Capitalisable UC1 :

L'UC1 se déroule à l'UCPA de Saint Cyprien plage pendant deux semaines bloquées du 21 au 25 février 2022 et du 21 au 25 mars 2022. Les 70h en entreprise se déroulent sur la période du 26/02 au 18/04 avec trois formules possibles :

- Deux semaines bloquées ;
- Ou 5 week-end bloqués ;
- Ou une formule mixte avec une semaine bloquée et 3 WE.

LES FINANCEMENTS

Cette formation est ouverte au :
Programme Régional de Formation (PRF) Qualif' Pro ;
Autofinancement

LES TARIFS

Le coût de la formation est de : 966€.

COORDONNÉES

Coordonnateur de formation : Mme RABOUTOU Joelle, 06.27.25.57.22, joelle.raboutou@ffessmpm.fr
Secrétariat : Mme BERNAT.B
Téléphone du département : 04 68 35 73 13
Courriel formation : brigitte.bernat@pyrenees-orientales.gouv.fr

PIÈCES À FOURNIR LORS DE VOTRE INSCRIPTION EN LIGNE POUR LA FORMATION

- Carte Nationale d'Identité (recto-verso), OU du passeport en cours de validité OU titre de séjour valide (pour les personnes de nationalité étrangère hors UE)
- Certificat médical de non contre-indication à la pratique sportive et à l'enseignement de la discipline concernée datant de moins d'un an à la date d'entrée en formation (utiliser obligatoirement le modèle joint)
- Photo d'identité (à insérer dans votre espace personnel)
- PSE1 **en cours de validité**
- Attestation de droits à la sécurité sociale valide (à télécharger sur le site de votre organisme de sécurité sociale AMELI ou autre)
- Attestation d'assurance responsabilité civile vie privée
- Extrait original de casier judiciaire n°3, datant de moins de trois mois, pour les ressortissants français (en faire la demande sur le site internet du Ministère de la Justice) ou équivalent dans le pays du passeport pour les ressortissants étrangers
- MF1 délivré par la FFESSM ou FSGT
- permis bateaux de plaisance en eaux maritimes, option côtière, ou son équivalent
- qualification plongeur nitrox confirmé ou moniteur nitrox
- Pièces vous permettant de bénéficier de dispenses, d'allègements ou d'équivalences de droit (Cf. dossier d'information)
- Curriculum Vitae (CV) à jour comprenant les éléments suivants : parcours scolaire/universitaire, parcours professionnel, parcours sportif (pratiques sportives et diplômes obtenus dans le champ du sport et de l'animation), et vos expériences d'encadrement ou d'animation dans le champ sportif.
- Lettre de motivation

Pour les demandeurs d'emploi :

- Un avis de situation de Pôle Emploi datant de moins de 3 mois (disponible dans votre espace personnel)
- Pour les candidats éligibles au Programme Régional de Formation (PRF) Qualif' Pro, joindre obligatoirement la fiche de prescription

Pièces complémentaires :

Uniquement pour les candidats âgés de moins de 25 ans et de nationalité française :

- Attestation provisoire ou définitive de la participation à la « Journée Défense et Citoyenneté » ou à la « Journée d'Appel de Préparation à la Défense » (ou attestation de recensement, uniquement pour les candidats n'ayant pas encore participé à cette journée).

Pour les personnes en situation de handicap :

- L'avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant les Tests d'Exigences Préalables selon la certification visée.

Pour obtenir la liste des médecins agréés et faire éventuellement une demande d'aménagements, veuillez contacter la Direction Régionale Jeunesse Sports et Cohésion Sociale de votre lieu de domicile avant l'inscription aux tests de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation (TEP).

Pour les sportifs de Haut Niveau :

- Justificatif d'inscription sur « liste de Haut Niveau ».



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DRAJES OCCITANIE

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport
Spécialité : Éducateur sportif
Mention : Plongée subaquatique

CERTIFICAT MÉDICAL

Daté de moins d'un an à la date d'entrée en formation

**CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION
À LA PRATIQUE ET À L'ENSEIGNEMENT DU SPORT**

Je soussigné(e), Docteur en Médecine,
certifie avoir examiné en date du,

Mme/M.,

Né(e) le.....

- et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication à la pratique et à l'enseignement de la spécialité/mention : **Activités Plongée Subaquatique**

- Observations :

.....
.....
.....
.....
.....

Fait le :/...../.....

À :

Signature et cachet (obligatoire) :